

marque de commerce, marque ou désignation à toutes fins se rattachant aux travaux de la compagnie, aucune autre personne ayant dorénavant, le droit d'employer à aucune fin, ces noms, marques, ou désignations.»

3. Renuméroter l'article 3, qui devient l'article 4.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand examinerons-nous ce rapport?

L'honorable M. Hayden: Maintenant.

L'honorable M. Connolly (Halifax-Nord) propose d'inscrire le rapport à l'ordre du jour pour être examiné à la prochaine séance.

(La motion est adoptée).

AUTORISATION DE FAIRE IMPRIMER LE PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ

L'honorable M. Connolly (Halifax-Nord), présente le rapport suivant du comité sur le bill C-2, concernant la loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada:

Le comité demande l'autorisation de faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français du compte rendu de ses délibérations concernant ledit projet de loi.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand le rapport fera-t-il l'objet d'un examen?

L'honorable M. Connolly (Halifax-Nord): Je propose, si le Sénat y consent, d'adopter dès maintenant le rapport.

(Le rapport est adopté).

BILL D'INTÉRÊT PRIVÉ

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SUCCURSALE CANADIENNE DE L'ASSOCIATION AMBULANCIÈRE DE SAINT-JEAN—TROISIÈME LECTURE

L'honorable John J. Kinley propose la 3^e lecture du bill S-5, concernant le Conseil général de la succursale canadienne de l'Association ambulancière de Saint-Jean.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 3^e fois, puis adopté.)

BILL CONCERNANT LES STATUTS REVISÉS DU CANADA

TROISIÈME LECTURE

L'honorable Jean-François Pouliot propose la 3^e lecture du bill S-2, concernant les Statuts Révisés du Canada.

—Honorables sénateurs, je tiens à remercier mon collègue, l'honorable sénateur Choquette, de ses bonnes paroles et de ses suggestions pratiques. Je dois ajouter que j'ai

conféré avec le leader du gouvernement (l'honorable M. Connolly) au sujet de l'importante question posée par l'honorable sénateur Flynn et il a été entendu, après un examen attentif, que je devrais écrire au leader à ce sujet et qu'il soumettrait ma lettre au ministre de la Justice afin qu'elle soit prise en considération lorsque le bill sera présenté à la Chambre des communes. J'espère que ce sera satisfaisant pour lui.

Je vous remercie tous, honorables collègues, de l'intérêt que vous avez manifesté au sujet d'une question aussi importante que celle de la révision des Statuts du Canada.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 3^e fois, puis adopté.)

BILL D'INTÉRÊT PRIVÉ

LA BANQUE DE L'OUEST CANADIEN— DEUXIÈME LECTURE— SUITE DU DÉBAT

Le Sénat passe à la suite du débat, interrompu hier, sur la motion de l'honorable M. Leonard tendant à la 2^e lecture du bill S-6 constituant en corporation la Banque de l'Ouest canadien.

L'honorable Fred M. Blois: Honorables sénateurs, au sujet de ce bill n^o S-6, je veux tout d'abord déclarer que je m'oppose à l'institution de nouvelles banques parce qu'à mon sens, les Canadiens sont bien servis par nos banques à charte actuelles et je vais m'efforcer de vous exposer mes motifs aussi brièvement que possible. S'il n'y avait qu'une seule requête pour une seule banque à charte, peut-être mon opinion serait-elle différente, mais tout le monde sait, j'imagine, que plusieurs demandes de chartes sont présentement soumises à la Chambre ou prévues et nul ne saurait dire combien nous en recevrons d'ici quelque temps.

Honorables sénateurs, la loi sur les banques définit clairement à quelles conditions on peut fonder une nouvelle banque commerciale. Personne ne peut s'opposer en principe à l'initiative prise en ce sens par un groupe sérieux de résidents canadiens qui possèdent des ressources suffisantes, des appuis financiers, et qui jouissent d'une bonne réputation dans le monde des affaires où ils ont réussi. Ces personnes donnent au gouvernement suffisamment d'assurances que les opérations de cette banque seront fructueuses et qu'elle ne sera pas reprise par d'autres institutions bancaires, comme c'est arrivé à maintes reprises autrefois.

Je crois, cependant, que nous devrions considérer ceci: a-t-on besoin d'une autre banque à charte ou de plusieurs autres banques à charte? Nous savons tous, j'imagine, que d'autres demandes seront présentées sous peu en vue d'obtenir d'autres chartes, peut-être plusieurs autres.